

REGLEMENT DE COURSE LA JEANNETTE 26/09/2020

Article 1 : Organismes

La Jeannette est un évènement sportif solidaire et festif organisé par l'association 7animés (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse suivante : lajeannette@7animes.fr

Article 2 : Date, horaires et circuits

La Jeannette aura lieu le samedi 26 septembre 2020 Place Job – 105, route de Blagnac - Toulouse (31200) dans le quartier des Sept Deniers. L'évènement comporte entre autres 4 parcours. P1, P2, P3, P4

- P1 : Parcours enfant 6/8 ans : course empruntant un parcours balisé, distance 800 m. Circuit facile. Echauffement à 16h00. Départ place JOB à 16h15, ravitaillement à l'arrivée.
- P2 : Parcours enfant 8/ 15 ans : course empruntant un parcours balisé, distance 1,5 km. Circuit facile. Echauffement 16h00, Départ place JOB à 16h15, (deux sas, sas 1 : 8/10 ans ; sas 2 11/15 ans) ravitaillement à l'arrivée.
- P3 : Course à pieds et marche empruntant un parcours balisé, en ville et le long de la Garonne, distance 5 km. Echauffement pour la course à 16h45 et départ à 17h00 place Job ravitaillement à mi-parcours (Eau Fruit). Echauffement pour la marche à 17h45 et départ à 18h00 place Job ravitaillement à mi-parcours (Eau Fruit)
- P4 : Course à pieds empruntant un parcours balisé, en ville et le long de la Garonne, distance 10 km. Circuit facile. Echauffement à 17h45, départ à 18h00, deux ravitaillements. (Eau, Fruit, Barre de céréales)

Article 3 : Conditions d'inscription

3-1 : Catégories d'âge, le jour de la course

- P1 : 6 à 8 ans
- P 2 : sas 1 : 8 à 10 ans / sas 2 : 11 à 15 ans
- P 3 : marche, ouvert à tous les âges, course à partir de 15 ans
- P 4 : minimum 18 ans

3-2 : Mineurs

Quel que soit le parcours sélectionné, une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Les courses de 5km et 10 km étant non chronométrées et à l'issue desquelles il ne sera pas fait de classement, la remise d'un certificat médical lors de l'inscription n'est pas obligatoire.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront :

- En ligne à partir du 24 Août via la plateforme d'inscription HELLOASSO : <https://www.helloasso.com/associations/association-7-animes/evenements/la-jeannette-course-caritative-1>
- Sur place la semaine précédant l'évènement.

4-1 : Tarification

Le but de la Jeannette étant de collecter des fonds en faveur de la recherche contre le cancer en pédiatrie portée par l'Institut Gustave Roussy nous rappelons ici que la tarification proposée est le minimum mis en place par l'organisateur pour couvrir les frais liés à l'organisation. Les dons supplémentaires de la part des participants permettront de nous rapprocher de l'objectif final.

- Parcours 1 et 2 : 5 euros / Parcours 3 : 8 euros / Parcours 4 : 12 euros

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription ou cession de dossard ne sont autorisés quel qu'en soient les motifs.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Dans le cas d'une annulation de l'évènement, l'organisation proposera un remboursement ou bien la possibilité de transférer l'inscription en dons à l'institut Gustave Roussy.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de

séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Ni vestiaires, ni consignes ne seront mis à disposition par l'organisation

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Dossards

Le retrait des dossards se fera auprès du secrétariat JOB. Le secrétariat est ouvert du mardi au jeudi de 10h à 13h et de 14h à 18h. Pour toute demande de renseignements veuillez contacter le 05 34 43 84 33. Une permanence sera également ouverte les jeudi 24 Septembre 2020 et Vendredi 25 Septembre 2020 de 17h00 à 20h00.

Le dossard est nominatif. Il doit être obligatoirement porté sur le devant, accroché au moyen de quatre épingles à nourrice, à disposition si besoin. Il doit être visible pendant toute la durée de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera l'exclusion du fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.